

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 03/2018
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 44'300.— pour l'achat de
14 containers destinés aux éco-points de la Commune.

Délégué municipal

M. Christian Dugon, Municipal

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Actuellement, 26 éco-points desservent la commune dont deux principaux situés d'une part dans le parking du CCS et d'autre part dans la rue de l'Ancienne Poste à Le Muids. L'éco-point de Le Muids a fait l'objet déjà en 2008 d'un assainissement ainsi que l'installation de deux containers enterrés de type Villiger.

La collecte des ordures ménagères sur notre commune est depuis fort longtemps un sujet de réflexion en municipalité. La configuration routière de notre commune, en particulier à Arzier ne permettant pas une tournée de ramassage porte à porte comme cela se pratique dans beaucoup de villes ou villages. En effet, les dimensions des véhicules de transport leur interdisent l'accès à la plupart des chemins. D'où la nécessité de répartir au mieux des points de collecte accessibles aux entreprises tout en maintenant un déplacement minimum aux utilisateurs.

2. Intention

Depuis bien longtemps, ces éco-points sont équipés principalement de containers métalliques de type « Ochsner » qui ne répondent plus aujourd'hui à l'image que l'on se fait de ce genre de service. Trop lourds, peu hygiéniques, peu sûrs, qui demandent beaucoup d'entretien.

Afin de répondre à nos besoins, nous avons mandaté une entreprise spécialisée dans la fourniture et la levée de containers afin de nous conseiller au mieux quant au choix, aux coûts de transports et aux emplacements les mieux adaptés.

La proposition de nous équiper de bornes Villiger Smart Line pourvus de crochets Kinshofer (champignon) nous a convaincu, les caractéristiques de ce modèle convenant parfaitement à nos attentes. A savoir qu'à lui seul ce container remplace trois containers de 800L, d'où un gain de place appréciable sur les éco-points. Ses dimensions et la facilité d'ouverture pour les utilisateurs en font un outil idéal pour le dépôt de nos ordures.



Grâce à un système de préhension uniforme, une économie substantielle de main-d'œuvre est appréciable, puisque grâce au système Kinshofer deux hommes suffisent pour décharger le container.

De plus, aucun aménagement spécifique n'est nécessaire à l'installation de ces containers si ce n'est au haut du chemin des Pins où la place sera aménagée et financée par le budget de fonctionnement.

3. Coût de la prestation

Prix unitaire Villiger	CHF 2'800.00 x 14 pièces	CHF	39'200.00
Transport et mise en place sur site		CHF	1'300.00
Frais de livraison conditionnement usine		CHF	600.00
TVA 7,7 %		CHF	3'164.70
S/total		CHF	44'264.70
Total arrondi		CHF	44'300.00

4. Conséquences financières

Il est évident que la restructuration des éco-points et surtout la diminution conséquente des levées de containers et l'économie de personnel pour l'entreprise grâce à l'uniformisation du système de lavage, le coût de la collecte des déchets sur notre commune s'en reportera positivement pour notre commune.

Sur la base de l'étude fournie par notre prestataire de services, une économie de CHF 10'349.00 annuelle pourrait être réalisée par rapport à une année comparable au système actuellement en vigueur.

5. Charges financières

Les charges financières moyennes, s'élèvent à CHF 4'917.30 par an

6. Conclusion

Ce projet correspond au but souhaité par la Municipalité. C'est pourquoi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous demande de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal d'Arzier - Le Muids

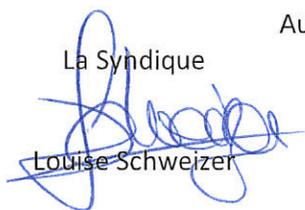
- vu le préavis municipal n° 03/2018 relatif à l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- Oùï les conclusions des commissions précitées,

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 03/2018 relatif à la demande de crédit de CHF 44'300.— pour l'achat de 14 containers destinés aux éco-points de la Commune.
2. de financer ce dernier par la trésorerie.
3. d'amortir cet objet sur 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité dans sa séance du 19 mars 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire


Quentin Pommaz